

DEUXIEME EDITION PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 30

Après l'adoption des derniers items de subsides, M. TURBON demandant la correspondance au sujet de l'achat de la bibliothèque de feu l'honorable P. J. O. Chauveau, a fait en quelques mots un bon éloge de l'honorable public, du littérateur distingué, de l'orateur qui n'est plus. Il croit que le gouvernement se devrait pas lésister à acheter sa riche bibliothèque.

M. BLANCHER est heureux que l'attention de la chambre ait été appelée sur ce sujet. La bibliothèque est précieuse. L'honorable M. Chauveau a joué un rôle important dans cette province, dont il a été l'un des hommes les plus remarquables. La législature de Québec doit ce dernier hommage à la mémoire de cet homme qui a rendu tant de services au pays.

M. LANGELIER n'est pas prêt à dire ce que le gouvernement fera, mais il mettra avec plaisir les documents devant la chambre et il espère que l'honorable M. Blancher se fera du consentement unanime de la chambre.

M. TURBON propose alors, appuyé par M. Blancher, que le gouvernement mette au vote le projet de loi exprimé dans le testament de M. Chauveau et achète la bibliothèque. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. MESSIER résume les travaux de la session qui a été très laborieuse, dit-il, et remercie le chef de l'opposition de sa courtoisie, ses amis de leur dévouement, l'orateur de son impartialité et le greffier de ses excellents services.

M. BLANCHER dit que jamais l'opposition n'a été aussi unie que durant cette session et il remercie ses amis de l'aide efficace qu'ils lui ont donnée dans la lutte contre le gouvernement. La discussion est faite avec des arguments, non avec des personnalités, et le public sérieux a dû apprécier nos travaux. Le chef de l'opposition fait l'éloge de l'impartialité de l'orateur.

La séance est ajournée à 1 heure.

Prorogation des chambres

La législature a été prorogée cet après-midi avec le cérémonial ordinaire. Le lieutenant-gouverneur a sanctionné les bills et prononcé le discours suivant :

Honorable Messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

En venant mettre fin à vos travaux législatifs, je crois devoir vous féliciter et vous remercier ; Vous féliciter de la courtoisie, de la dignité qui ont caractérisé vos délibérations, vous remercier de la liberté avec laquelle vous avez accordé des crédits nouveaux pour favoriser la construction des chemins de fer, l'avancement des intérêts agricoles, en cette province.

L'emprunt que vous avez autorisé mettra la province en état de faire face aux obligations actuelles et d'assurer les améliorations réelles d'un progrès considérable.

Messieurs de l'Assemblée législative, Je vous remercie des crédits que vous avez votés pour les besoins du service public, et je verrai à ce que ces crédits soient dépensés avec toute l'économie requise.

Honorable messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

En prenant congé de vous, je fais des vœux pour la prospérité de la province et pour le bonheur de chacun de vous et de celui de vos familles.

LES BILLS SANCTIONNES

QUÉBEC, 31.—Voici la liste des bills qui ont reçu la sanction du lieutenant-gouverneur, hier après-midi :

Amendant le Code civil et le Code de procédure civile ; Amendant les Statuts refondus de la province de Québec, concernant les poisons ; Pourvoyant à la diminution des dépenses de l'élection, en établissant un mode de vote obligatoire ; Autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Oscar Fournier au nombre de ses membres ;

Déclarant Joseph Narcisse Lafontaine membre du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec ;

Amendant le chapitre 72 de la 62e Victoria, constituant en corporation la compagnie dite "Montreal Safe Deposit Company" ;

Amendant l'acte 47 Victoria, chapitre 55, constituant en corporation "La Compagnie Royale d'Électricité" ;

Constituant en corporation la Compagnie Provinciale d'Agence (limitée) ;

Modifiant la loi concernant la saisie du traitement des employés publics ;

Momentanément membres du Conseil législatif, juges de paix et officiers ;

Définissant les pouvoirs de la Compagnie canadienne de l'éclairage électrique ;

Amendant la loi portant privilège aux pères ou mères de famille ayant douze enfants vivants ;

Amendant la loi relative aux sociétés d'Agriculture ;

À l'effet de légaliser certains registres de l'état civil tenus par le missionnaire catholique de Natchikuan, sur la côte du Labrador ;

Amendant la loi relative à la preuve prise par sténographie ;

Concernant la classification et le montage de bois abattus sur les terres de la Couronne ;

Pour amender les statuts refondus de la province de Québec concernant l'Orateur de l'Assemblée législative ;

Amendant les statuts refondus de la province de Québec, relativement à l'interprétation des statuts ;

Pour amender les statuts refondus de la province de Québec, concernant le code de procédure civile au sujet des appels ;

Concernant l'enregistrement de certains titres portant création de substitution et affectant à cette fin des biens immobiliers ;

Concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, artiques et cours d'eau ;

Pour enlever tout doute quant à l'application de l'article 262 des Statuts refondus de la province de Québec ; à la liquidation des sociétés de construction ;

Pour amender et refondre la loi des mines ;

Donnant pouvoir aux corporations municipales et villages, d'acheter ou de louer des bibliothèques publiques ;

Amendant l'article 1616 des Statuts refondus de la province de Québec, concernant les membres des sociétés d'Agriculture ;

Amendant le chapitre deuxième de l'acte 53 Victoria, relativement à la représentation à l'Assemblée législative ;

Amendant la loi concernant la protection des employés dans les manufactures ;

Autorisant Henri Bouthillier à vendre certain immeuble grevé de substitution ;

Constituant en corporation les Sœurs de Sainte-Marguerite ;

Constituant en corporation "L'Union Saint-Joseph de Drummondville" ;

Autorisant Joseph Orance Grand-Pré à vendre, à son mort celui "de Villeuve" ;

Relevant définitif partage entre les héritiers Boudrias ;

Autorisant les bureaux de commissaires d'écoles de la cité de Montréal à émettre des obligations ;

Relative à la succession de feu l'honorable Charles Scraphin Kerdre ;

Constituant en corporation la ville de Waterloo pour les fins scolaires et municipales ;

Conférant une charte spéciale à la ville de Louiseville ;

Constituant en corporation la "Compagnie du chemin de fer de Drummondville et Richmond" ;

Constituant en corporation "La Compagnie de traction et de freins électriques Rides du Canada" ;

Constituant en corporation la société St-Jean-Baptiste permanente de Waterloo ;

Constituant en corporation la partie de la "International Adrent Christian Conference," située et comprise dans la province de Québec ;

Érigeant en municipalité distincte et séparée la paroisse de Saint-Alphonse ;

Modifiant la loi constituant en corporation la cité de Sainte-Undécote ;

Modifiant les actes relatifs à la corporation de la ville de la Côte Saint-Antoine ;

Constituant en corporation "La Compagnie du pouvoir hydraulique de la Côte de la Pointe" ;

Constituant en corporation "La Compagnie de chemin de fer de Plessisville et du lac Noir" ;

Constituant en corporation "L'Union Saint-Joseph des Artisans du village de Mégantic" ;

Modifiant le statut 47 Victoria, chapitre 46, concernant l'Église Saint-Jude, du diocèse de Montréal ;

Amendant la loi concernant la Prusse ;

À l'effet de réaliser certains engagements ;

Amendant les articles 290, 305 et 681 du Code Civil, relatifs au partage de biens de mineurs ;

Pour amender l'acte constituant en corporation l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, 8 Victoria, chapitre 81, et pour ratifier certaines conventions intervenues entre la dite École et l'archevêque et les évêques romains de la province ecclésiastique de Montréal ;

Constituant en corporation le Recteur et les syndics de l'Église épiscopale réformée de Saint-Basile, recteur et le Recteur and Church Wardens of St. Bartholomew's Reformed Episcopal Church "de la cité de Montréal ;

Faisant revivre et étendant l'exemption des taxes municipales pour les propriétés minières accordées en vertu de l'article 1544 des Statuts refondus de la province de Québec ;

Amendant l'acte constituant en corporation la ville de Drummondville ;

Modifiant de nouveau l'acte incorporant "The Quebec Young Men's Christian Association" ;

Modifiant l'acte 48 Victoria, chapitre 78, concernant la compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

Modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Lotbinière et Mégantic ;

Constituant en corporation l'Association dite "The Royal Canadian Trust and Fidelity Company" ;

Amendant la loi 41 Victoria, chapitre 35, qui constitue en corporation l'Union Saint-Joseph de Lachine ;

Validant, quant aux effets civils, le mariage contracté entre Frédéric Prout et Marie Albina Thibault ;

Constituant en corporation la compagnie de Paquetud Bourget, dite "The Paquetud Bourget Company" ;

Constituant en corporation l'Association des architectes de la province de Québec ;

Modifiant les diverses lois concernant la corporation de la cité de Rivière-du-Lois ;

Autorisant Benjamin Castonguay dame Emilie Vallée et J.-Bte Renaud de qualité, à hypothéquer un immeuble substitué ;

Constituant en corporation "La Compagnie de chemin de fer de Montréal et Pacific Junction" ;

Modifiant la loi 32 Victoria, chapitre 71, qui constitue en corporation la ville de St-Germain de Rimouski ;

Modifiant la charte de la cité de St-Hyacinthe ;

Constituant en corporation le village de Dorion ;

Amendant le code de procédure civile, en ce qui concerne la preuve ;

Concernant la succession de feu James McCready ;

Modifiant la "Charte de la cité de Montréal, 1889" ;

Constituant en corporation "La compagnie de chemin de fer de la Vallée Est du Richelieu" ;

Modifiant la loi 47 Victoria, chapitre 52 ;

Portant modification et interprétation de la loi 9 Vict., chap. 91, intitulée "Acte pour incorporer Les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur," à Montréal, qui se voient au sein et à la réformation des filles rebelles ;

Amendant la cédule No 25 de l'appendice annexé à la loi du notariat dans les Statuts refondus de la province de Québec ;

Amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec ;

Constituant en corporation la ville d'Azincourt ;

Modifiant l'acte incorporant le bureau d'agence d'immeubles de Montréal ;

Concernant la Cour du Banc de la Reine, en matière criminelle ;

Pour amender les articles 562 et 563 des statuts refondus de la province de Québec, relatifs à la saisie

stabilité du traitement des officiers publics ;

Amendant la loi électorale de Québec ;

Modifiant la loi des élections contestées de Québec ;

Amendant les articles 1543 et 1593 du Code civil, tel qu'ils se lisent aux articles 3411 et 3412 des Statuts refondus de la province de Québec ;

Pour rendre plus claires les lois concernant les expropriations pour cause d'utilité publique ;

Pour amender le code de procédure civile, relativement aux enquêtes ;

Amendant de nouveau la loi des jurés ;

Pour amender l'article 5514 des Statuts refondus de la province de Québec, ayant rapport aux ventes de créances et droits d'actions ;

Amendant l'article 3142 des Statuts refondus de la province de Québec, concernant les écoles d'industrialité ;

Amendant la loi concernant les asiles d'aliénés ;

Pour amender le Code municipal, et pour pourvoir à l'état que doivent fournir les cités et les villes constituées par chartes spéciales au secrétaire de la province ;

Amendant la loi du barreau ;

Pourvoyant à l'émission de commissions dans le but d'examiner les bills relatifs à des biens de succession ;

Amendant l'article 1019 du Code de procédure civile ;

Concernant l'expropriation ;

Modifiant la loi 52 Victoria, chapitre 43, qui amende la loi des compagnies pour l'empiétement des chemins ;

Amendant certaines dispositions du Code de procédure civile et des Statuts refondus ;

Amendant la loi concernant l'Instruction publique ;

Amendant la loi relative à la juridiction concurrente de certains tribunaux en cette province ;

Pour interpréter le chapitre 41 de l'acte 51, relatif à la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières ;

Pour amender l'acte incorporant la "Société de bienfaisance des Journalistes de cette province" ;

Pour enlever des documents relatifs à l'existence légale du canton de Doncaster, comme municipalité soignée ;

Modifiant la loi relative aux chemins de fer de cette province ;

Amendant la loi concernant la santé publique ;

Amendant l'acte 51-52 Victoria, chapitre 9, concernant le rachat des obligations provinciales et la conversion de la dette ;

Modifiant l'acte de l'Église méthodiste, 1884 ;

Pour amender la loi des licences de Québec ;

Modifiant la loi autorisant les bureaux de commissaires d'écoles de la cité de Montréal à émettre des obligations ;

Pour interpréter et expliquer l'article 426 du code de procédure civile, tel qu'ajouté par l'article 588 des Statuts refondus de la province de Québec, concernant les poursuites sur les jugements rendus à l'étranger ;

Amendant l'article 6013 des Statuts refondus de la province de Québec, relatif aux magistrats de district ;

Concernant les asiles d'aliénés ;

Pour amender l'article 4705 des Statuts refondus de la province de Québec, relativement aux pouvoirs généraux des compagnies à fonds social ;

Concernant la preuve prise par sténographie dans les causes civiles ;

Concernant certain subside à des compagnies ou à des entreprises de chemins de fer et autres ;

Relatif à l'industrie laitière de la province de Québec ;

Relatif à l'industrie du sucre de betterave ;

Autorisant l'emprunt ;

Amendant la loi des jurés ;

Concernant l'arbitrage des comptes entre le Dominion, Ontario et Québec, et entre ces deux provinces ;

Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1891 et le 30 juin 1892, et pour d'autres fins du service public.

tre chemin de fer qui doit relier Montréal à Lévis. Ce chemin est achevé jusqu'à Sorel, mais l'autre partie n'est en état de construction que jusqu'à Lévis. On ne s'y travaille pas et sa construction, de la manière dont elle est partie, tourne au ridicule ; personne ne s'en occupe. Le gouvernement ne s'occupe pas de ce chemin ; il ne s'occupe pas de faire cause commune pour venir le peuple.

L'an dernier, le Bureau de commerce de Montréal, dans un grand rapport, convoquant une assemblée à Lévis, et se tenant à Lévis, M. D. Parizeau, surtout, se distingua comme homme pratique ; il serait à désirer qu'il y eût de tels hommes au Parlement.

Cependant, comme il faut de l'argent pour construire le chemin de fer et que le gouvernement n'en donne pas, l'affaire est restée là.

Ne dirait-on pas que les habitants de la rive sud du Saint-Laurent, et les habitants de Lévis, sont si riches, si aisés, si fortunés, qu'ils ne voient aucun besoin de ce chemin de fer, comme celui qui part de Nicolet et qui passe par Drummondville, pour se terminer à Saint-Hyacinthe, ou encore comme l'Intercolonial construit, de Sherbrooke au lac Mégantic, par feu l'honorable M. Pope, et qui se termine aujourd'hui à Halifax et approuvé par le Parlement ?

Pourquoi les représentants des comités déjà mentionnés de la rive sud ne luttent-ils pas d'activité avec ceux des autres comités ? Ils devraient, à l'exemple de M. Carrier, premier ministre, se lever dans l'intérêt de leurs électeurs et faire connaître à la législature cette injustice, cette injustice qu'on paraît décidé à faire.

D'après les derniers débats de la chambre, nous voyons que le comité des chemins de fer a rayé le préambule du bill concernant le chemin de fer de Drummondville, en basant sa motion sur le fait que déjà la compagnie soumise sous le nom de Great Eastern—celle qui doit relier Montréal à Lévis—est en possession d'une charte lui accordant le droit de construire une voie ferrée dans cette région, et que la compagnie de Drummondville devrait exploiter.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

Cela est correct, mais si la compagnie Great Eastern ne veut pas construire, force-la ou enlever-lui la charte pour la donner à une autre.

Tandis que dans Ontario, dans Manitoba on se dispute, à qui construira le chemin de fer, ici le gouvernement et les entrepreneurs se disputent la main pour laisser donner la compagnie de Drummondville l'exploitation.

tion tout entière qui est appelée à en profiter.

Or, si le gouvernement veut se donner la peine d'étudier sérieusement la question et de se consacrer à elle, il ne faut pas qu'il se contente de faire un rapport et de laisser à la compagnie de chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs dans des privilèges exorbitants, qui, sans l'obliger à construire le chemin, lui donnent néanmoins le pouvoir d'empêcher les autres de le construire.

Le gouvernement ne doit pas, ne peut pas, en justice, laisser subsister cet état de choses.

Nous avons la certitude que M. Marquette, en tant que député, a demandé raisonnablement que son bill soit pour cette entreprise de chemin de fer du sud. Car avant tout il est l'honneur aux grandes entreprises.

N'est-ce pas ce qui a été demandé par le comité de la rive sud, et que le comité de la rive nord a refusé de faire ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette, Gladu, Cardin, l'ont-ils oublié ?

Alors, MM. Lemieux, Laliberté, Manette,

FIN D'ANNEE

Encore une année qui va partir pour le pays des vieilles lunes!

Combiné, hélas! qui sera dépeint avec une telle verve dans les romans bouillants de cette décadente vie!

Et tandis que les uns se réjouissent, s'apprêtent à saluer le bonjour coréolien de la date du premier janvier, que beaucoup, estimant avec un sage philosophie que la vie est toujours la même rengaine, se tiennent tranquillement dans leur coin...

Tout arrive maintenant. Aussi, il n'est impossible de ne pas être triste quand l'heure s'approche où l'on jettera aux chiens l'année finissant le trentième et d'un décembre, et en comparant ce qui peut advenir à ce qui a été, on ne peut regretter mélancoliquement le passé, qui s'est enfui d'un coup d'aile farouche.

Ah! cette date qui m'est odieuse aujourd'hui avec sa procession de solliciteurs qui me bredouillent un souhait écumant, de fournisseurs qui profitent de l'occasion pour vous rappeler quel que ancienne note, d'amis, d'indifférents, de quêturs, qui saisis-je avec ses cartons fêtés de sonnette qui dansent une gigue endiablée, cette date des clichés sempiternels, des mille et une poignées de main, des phrases stupides, comme elle m'était douce autrefois et comme je l'attendais impatiemment!

Je me souviens de tout, des moindres détails, comme si cela était d'hier. Le compliment tiré d'un gros livre qu'il fallut copier de ses plus beaux jargons sur du papier bordé de dentelles et enroulé de rubans écarlates, de pensées bleues en re lesqueltes courait la bandelette habituelle: "Bonne année!"

Les ai-je déclamés aussi souvent! Et le quatrains fin, on allait se jeter dans tous les bras qui se tendaient. On riait, on riait si fort que les nœuds se mouillaient de bonnes larmes heureuses.

Mon Dieu! où est donc ce rire franc, ravi, insouciant? Le matin, presque avant l'aube, on se réveille et les parents qui feignent de dormir, vite, on défait les paquets éparés sur la table. Alors, c'étaient des cris de joie, des battements de mains, des "Merci" extasiés dans chaque boîte de carton! La maison était remplie toute la sainte journée d'un clair tumulte. Et le défilé des parents se succédait, encombrant le salon de polichinelles, de tambours, d'annimaux de bonbons.

Bébé, les lèvres poissées par les stercoreries, se roulait bienheureusement dans cet entassement informé d'objets. Il s'en donnait à plein cœur de casser, de critiquer de rompre. Permission comptée. Les grandes robes acoutumées n'avaient pas cours ce jour-là.

Chaque année, au mois de décembre, Paris rayonne. Les boutiques encombrant les boulevards. La foule grouille. Les camelots glissent leur bonnet de laine sur leurs yeux. Achetez vos étrennes, mesdames et messieurs! achetez-les vite, et surtout choisissez bien!

Il n'est pas facile de contenter son prochain et ses proches. Il y a tant de nuances délicates entre le cadeau qu'on doit donner à sa mère, celui qu'on donne à une femme adorée, et les riens qu'on envoie à ses amis.

LES PRELIMINAIRES DU MARIAGE
Un piétinement anglais
Les pauvres célibataires viennent s'échapper à un grand danger!

Un grand journal de modes d'Angleterre a agité dernièrement une très grosse question: il s'agissait de savoir si, à l'avenir, on ne serait pas la femme qui aurait à demander l'homme en mariage, au lieu de se laisser venir... quand il vient.

doux de recevoir des hommages que d'en offrir, et dans cette chasse au bonheur qui est le mariage, elles ont préféré le rôle de poursuivies à celui de poursuivantes, être gibier que chasseur.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés. Il y a tout au plus un engagement écrit dans les mœurs que, d'ailleurs, le péché est édité tout autrement tourné qu'il n'a fait, le résultat est le même. La pratique est restée en constante révolte contre la théorie.

pençe, de la simplicité et de la vérité, et le reste vendra par surcroît. Laissez aux couturiers, aux tailleurs, aux coiffeurs, aux parfumeurs, leurs secrets enivrants et leurs séductions aristocratiques. Adieu à l'usage des robes de chambre et à ce peu plus d'esprit!

Mais qu'est-ce donc que ce Dernier Amour? Voici en deux mots le sujet du roman et de la pièce. La comtesse de Fontenay s'aperçoit que son mari, le comte Armand, la néglige et l'abandonne peu à peu. Elle le fait surveiller et elle apprend qu'il rend de fréquentes visites à une jeune fille nommée Lucie Adrien, sa jeune sœur. Elle est médisante, et la famille de Fontenay s'est éloignée d'elle. Lucie, à la mort de sa mère, est venue d'Amérique en France. Son oncle l'a mise en relations avec le comte de Fontenay, son parent. Celui-ci, touché par la grâce de Lucie, sa modestie et ses malheurs, vient la voir de temps en temps. Ses visites ont été de très honorable, mais elles ne peuvent se prolonger. La comtesse, par un grand dévouement, a proposé à Lucie de la prendre chez elle. La jeune fille y consent à la condition que le comte jurera d'être pour elle un frère, rien qu'un frère. Le comte jure tout ce qu'elle voudra.

Mais la comtesse a mis, sans le comprendre, le feu aux poudres. Elle s'aperçoit, trop tôt, hélas! de la tristesse et de la préoccupation de son mari. Elle craint un malheur et alors elle inspire le marquis de Préigny, ministre plénipotentiaire en disponibilité, elle décide le baron Paul de Cravant à demander la main de Lucie. Le comte s'y oppose. Il jure qu'il brûlera la cervelle de son mari. Lucie, qui aime son mari, lui arrache le revolver. Lucie effrayée se décide à quitter la France pour l'Amérique. Mais devant le désespoir du comte, la brave et dévouée Lucie se résout à l'épouser. Elle avait quelques grâces qui, suivant l'illustre docteur Kock, suffisent à donner la mort. Elle s'éprouve alors sur un divan et la face blême, l'œil terne, elle adresse ses derniers adieux à Lucie et à Armand tombés à ses genoux. Elle bénit solennellement les jeunes époux et meurt.

Armand se maudit, mais le marquis de Préigny, le fin diplomate, lui dit avec douceur: "Surtout, Armand! elle l'a ordonné!" Le roman finissait ainsi: "La jeune fille poussa un doux soupir, fit le signe de la croix et, sans une parole, alla s'agenouiller à côté d'Armand. Elle se pencha sur lui, embrassa sa croix, tint écarté le front de la morte et il sembla au marquis que, du fond de ce dernier sommeil, elle venait de sourire. Sans doute son âme, plantant au-dessus de sa tête, avait aussi aidé sur la terre se redressait d'avoir si bien su, à l'heure où Armand s'abandonnait, faire revenir Lucie pour lui rendre l'espérance!"

Dans le roman comme dans la pièce, ce n'est pas Lucie qui est dévouée. C'est Armand qui est dévoué. Et c'est possible d'admettre qu'une noble femme, un cœur délicat, aux sentiments élevés et religieux, se tue pour permettre à son mari d'épouser une jeune fille dont il est devenu épris. Comment! l'auteur fait dire dans sa pièce à cette femme: "Il ne faut pas désespérer de l'avenir, Armand, un ange est là qui te consolera!" Comment! il ose lui faire dire à Lucie: "Tempérament exalté, c'est moi qui te velle sur ton bonheur!" Et dans le roman, il nous montre l'âme de la pauvre femme planant au-dessus de ceux qu'elle avait aimés et se redressant d'avoir rendu l'époux à Armand! C'est à ses vrais meurtriers, que la comtesse octroie maternellement sa bénédiction! Et l'auteur espère qu'à dénouement faux, archaïque, immoral et pieux, les larmes des deux amoureux vont couler comme une fontaine et qu'à la centième, l'administration du Gymnase sera forcée d'établir des rigoles aboutissant au boulevard! Encore une fois, il n'y a là ni dans aucune vérité, aucun intérêt, aucun idéal. C'est la sensibilité médiocre, c'est de la sensibilité.

Et dans quelle langue tout cela est-il exprimé? Dans la langue du roman! En voulez-vous quelques citations qui le prouvent? C'est en main! "Entré par un élan d'amour irrésistible, il vint tomber à mes pieds... presque dans mes bras! Hélas! qu'est-il devenu ce passé plein de sourires et d'ivresse? Rien ne rompt plus ce cœur toujours présent. Sa mère s'était mariée avec un bourgeois de Hollande, car il n'était pas Français. C'est la créature la plus exquise que l'on puisse rêver! Cette jeune fille est le premier amour de mon cœur. J'aime à réchauffer mes ans à la flamme de cette jeunesse! Porter atteinte à leur bonheur serait commettre un crime! Lucie! Ces deux syllabes me font frémir. Vous avez emporté mon cœur avec vous. Dites à moi, un seul mot. Un mot qui me tue ou qui me fasse vivre! Je voudrais vous conserver sous mes yeux dans l'air que je respire! Quelle ivresse de tous les instants! Ah! l'ivresse!"

Ce drame prétentieux et vieillot, parfumé à la bergamote et coiffé à l'oiseau royal, est un mauvais mélodrame qui n'a même pas l'intérêt de ceux de Victor Ducange ou de Bouchard. M. Georges Ohnet nous racontera notre franchise, mais il était impossible de ne pas dire ce que nous avons dit. On n'entend pas impunément de pareilles tirades deux jours de suite. Maintenant, que l'auteur s'occupe ou qu'il s'occupe de son métier de romancier, mais que son prochain roman, l'engagement de femme, et sa prochaine pièce, la Conquête, nous dédramatisent de Dernier Amour. C'est mon vœu bien sincère.

HENRI DAG.

—Madame, votre mari aimera le domicile conjugal, s'il y trouve toujours le "Reliance", le cigare à l'arôme délicat.

—Attention toute spéciale accordée aux gens de la campagne. Au grand magasin de chaussures chez A. BASTIEN, 1957 rue Notre-Dame, Coin de la rue St-David. A quelques reprises, on vendra au dépôt de la Grand-Terrasse, 1957 rue Notre-Dame.

Retenez bien l'adresse: 1957 rue Notre-Dame.

Edmond Clermont

1071, RUE NOTRE-DAME

Pour le confort Rien ne remplace un bon set de robes de voiture en "Musk ox", ce sont les meilleures et les plus belles, à crédit ou argent comptant chez Chas. Desjardins et Cie, 1537, 1539, 1541 rue Ste-Catherine, Montréal.

—Voulez-vous vous chausser convenablement et à bon marché, allez toujours chez A. Bastien, 1957 rue Notre-Dame, coin de la rue Saint-David.

Allez chez M. Emile Demers, libraire, 1590 rue Notre-Dame, en face du palais de justice, pour vos albums, boîtes de fantaisie et cartes de jour de l'an en français et en anglais.

Rien n'égale la beauté, la richesse, la qualité et la durée de nos robes de voiture en "Musk ox", n'oubliez pas que nous sommes les seuls agents pour le Canada et que nos conditions de vente sont des plus faciles. Achetez-vous un beau set de robes de voiture en "Musk ox" chez Chas. Desjardins et Cie, 1537, 1539, 1541 rue Ste-Catherine, Montréal.

—Voulez-vous une bonne paire de pardessus, allez chez A. Bastien.

—Cartes de jour de l'an en français et en anglais, au prix coûtant, chez Emile Demers, libraire, 1590 rue Notre-Dame, en face du palais de justice.

FAIT RECONNU! Il a été reconnu que c'est chez EDMOND CLERMONT 1071 RUE NOTRE-DAME la place où l'on achète à meilleur marché.

VOICI QUELQUES-UNS DE NOS PRIX:

Sets à déjeuner, 44 morceaux, \$2.25
Sets de chambre, 10 " " " 2.00
Sets à dîner, 97 " " " 6.50
Sets à limonade, " " " 3.50
Beurriers, " " " 70
Porte-cuillères, " " " 70
Surtiers, " " " 50
Pots au lait, " " " 70
Verres à bière, doz, " " " 4.50
Verres à boisson forte, doz, " " " 4.50
Verres à vin, doz, " " " 4.50
Lampes de salon, " " " \$2.50
Lampes de table, depuis, " " " 1.30
Lampes de fantaisie, depuis, " " " 20c

Et une foule d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Ce soir — ou — DEMAIN Si vous voulez épargner votre argent

Edmond Clermont 1071, RUE NOTRE-DAME

POUR NOEL \$4.50

British American Dyeing Co. BUREAU: 150 rue Notre-Dame, 211 rue Ste-Catherine, 150 rue Ste-Catherine.

En Smail, bleu, rose, blanc, or, et bronze, de différentes couleurs, avec coussin en peluche de soie, bourrée en crin, rubans, etc.

Renaud, King & Patterson 652 RUE CRAIG

Pilules Antibillieuses.

Le Dr D. Marsolin, praticien distingué, écrit ce qui suit:

L. ROBITAILLE, Chimiste JOLLETTE, P. Q.

FONDS DE BANQUEROUTE

DE R. GOHIER

---\$50,000.00---

MARCHANDISES SACRIFIÉES

La grande vente se continue et le public s'em presse de profiter des BARGAINS EXTRAORDINAIRES qui lui sont offerts.

N. TOUSIGNANT 295 RUE SAINT-LAURENT

POUR NOEL \$4.50

British American Dyeing Co. BUREAU: 150 rue Notre-Dame, 211 rue Ste-Catherine, 150 rue Ste-Catherine.

En Smail, bleu, rose, blanc, or, et bronze, de différentes couleurs, avec coussin en peluche de soie, bourrée en crin, rubans, etc.

Renaud, King & Patterson 652 RUE CRAIG

Pilules Antibillieuses.

Le Dr D. Marsolin, praticien distingué, écrit ce qui suit:

L. ROBITAILLE, Chimiste JOLLETTE, P. Q.

FONDS DE BANQUEROUTE

DE R. GOHIER

---\$50,000.00---

MARCHANDISES SACRIFIÉES

La grande vente se continue et le public s'em presse de profiter des BARGAINS EXTRAORDINAIRES qui lui sont offerts.

N. TOUSIGNANT 295 RUE SAINT-LAURENT

POUR NOEL \$4.50

British American Dyeing Co. BUREAU: 150 rue Notre-Dame, 211 rue Ste-Catherine, 150 rue Ste-Catherine.

En Smail, bleu, rose, blanc, or, et bronze, de différentes couleurs, avec coussin en peluche de soie, bourrée en crin, rubans, etc.

Renaud, King & Patterson 652 RUE CRAIG

Pilules Antibillieuses.

Le Dr D. Marsolin, praticien distingué, écrit ce qui suit:

L. ROBITAILLE, Chimiste JOLLETTE, P. Q.

FONDS DE BANQUEROUTE

DE R. GOHIER

---\$50,000.00---

MARCHANDISES SACRIFIÉES

La grande vente se continue et le public s'em presse de profiter des BARGAINS EXTRAORDINAIRES qui lui sont offerts.

N. TOUSIGNANT 295 RUE SAINT-LAURENT

J. F. GOURLEY. W. F. NOLAN.

EXTRA

LE PONT DE GLACE

La formation dans le passé
Il faut remonter à 1875 afin de trouver les dates antérieures à celle du 22 décembre pour la formation du pont de glace devant Montréal.

Les dates du tableau suivant viennent des notes gardées par M. J. H. Dorwin, depuis 1826 à 1837 :

Table with 2 columns: Date (e.g., 1827-Janvier 20), Description (e.g., Traversé aujourd'hui à 11 milles en bas Longueuil).

Vous voyez par le tableau plus haut que la glace prit deux fois dans la même année ; comme ce fut quatre différentes années, 1826, 1831, 1833 et 1834.

Les dates du tableau suivant viennent des notes gardées par feu le Dr Bethune, doyen de Montréal, depuis 1838 à 1871 :

Table with 2 columns: Date (e.g., 1838-Janv. 27), Description (e.g., Traversé à 11 milles en bas Longueuil).

Par ce tableau nous voyons que le pont de glace a été formé durant une période de trente-deux ans, dix fois dans les mois de décembre, et dix-neuf fois dans le mois de janvier.

Par les notes du maître du Havre, le capitaine Rudolf, nous pouvons compléter les dates des tableaux plus haut, depuis 1862 à 1879.

LONGUEUIL

Table with 2 columns: Date (e.g., 1862-Janv. 5), Description (e.g., Traversé à 11 milles en bas Longueuil).

Fowderly

M. Powderly, grand-maître des Chevaliers de Travail, doit donner une conférence en cette ville le 12 janvier prochain.

La glace a marché hier
M. Lagaud, chargé de faire le chemin de traverser le fleuve entre la ville et Saint-Lambert, en passant près de l'île Sainte-Hélène, dit que la glace avait encore marché hier dans le chenal, près de l'île, il n'a pas osé mettre ses hommes sur la glace ce matin.

Brutale agression
Vendredi dernier, un individu s'étant pris de querelle avec un vieillard dans un hôtel de la rue Notre-Dame à Hochelaga, le frappa et le renversa sur le plancher.

Un nommé David Ford avait voulu intervenir en faveur du vieillard qui fut frappé et renversé à son tour par l'agresseur et cruellement meurtri.

Il a reçu plusieurs blessures d'où le sang a coulé abondamment.

Samedi matin, Ford déposa une plainte à la cour du Recorder et l'assailant fut arrêté quelques heures après. Son procès a eu lieu ce matin en cour du Recorder. L'accusé a été condamné à \$5 d'amende et les frais ou un mois de prison.

Le Reliance est le cigare en faveur dans la tabagie de parlement, parce qu'il prime tous les cigares domestiques.

TRAVAUX PUBLICS

As canal Chamblay

M. Benoît, le surintendant du canal Chamblay, emploie actuellement plus de cent hommes aux travaux d'amélioration du canal, en réparant les murs des écluses No 7 et No 8.

Nouveaux marguilliers

M. J. Z. Desrosiers, manufacturier, a été élu marguillier de la paroisse Sainte-Brigitte en remplacement de M. Edouard Chausse, sortant de charge.

Personnel

Le sergent Dekoninck est maintenant complètement remis et a pu reprendre son poste au bureau central de la police hier.

Le docteur Philippe

Le docteur Philippe, de la Faculté de Paris, qui est depuis assez longtemps en relations amicales avec le docteur Libbert, aide au professeur Koch, va recevoir très prochainement de la lymphule du célèbre professeur berlinois.

Le docteur Philippe se propose

de faire une inoculation qu'il fera aux malades atteints du lupus et de tuberculose interne.

Corse des écoliers sténographes de Montréal

A une assemblée tenue dimanche dernier chez M. D. Ferrah, 223 rue Champlain, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1891 :

Président, M. Edmond Hardy ; vice-président, M. N. Desjardins ; secrétaire, M. Alex. Bouché ; trésorier, M. J. G. Gagnon ; bibliothécaire, M. Ed. Bellavance.

Les résolutions suivantes ont été adoptées : 1. Que des félicitations soient adressées aux élèves de l'école de sténographie qui ont obtenu des travaux sténographiques à un concours en France.

L'arbitrage maintenu

La Cour de Révision a rendu jugement hier dans la cause de Cardinal vs le chemin de fer de la Jonction de Beauharnois.

La compagnie avait exposé un terrain pour lequel Cardinal réclamait \$9,000.

Des arbitres furent nommés, MM. A. L. Skout, troisième arbitre, L. Labege, pour la compagnie, et John L. Brodie pour Cardinal.

La compagnie offrit la somme réclamée, mais Cardinal refusa et obtint \$750 des arbitres.

La compagnie refusa de payer, prétendant que les arbitres avaient accordé plus qu'il n'était demandé.

La Cour de Révision jugea que la somme offerte par la compagnie était suffisante, mais la cour de révision déclara qu'il faut suivre la sentence arbitrale.

Les enterrements de la semaine dernière

La semaine dernière, il y a eu 7 enterrements au cimetière Mont-Royal et 66 à celui de la Côte des Neiges, ce qui fait en tout 73.

La semaine précédente les enterrements ont été de 89, et l'année dernière, pendant la semaine correspondante de 94.

La semaine dernière les causes de décès ont été comme suit :

Table with 2 columns: Cause (e.g., Diphthérie), Count (e.g., 3).

L'HONNEUR D'UNE FEMME

Prépare un mémoire à l'Etat

Hier soir, deux individus se sont pris de querelle au sujet d'une femme mariée. Les diatribes commencent à causer de certains propos blessants l'un d'eux avait son bras sur le cou de l'autre.

On se rendit donc à son domicile et là, son épouse, après lui avoir donné le démenti, sauta à la gorge du colonisateur. Celui-ci sortit un revolver et fit feu à bout portant sur la femme. La balle traversa les habits, mais heureusement ne fit que blesser la peau.

Une plainte a été déposée en cour de police et un mandat a été lancé contre l'accusé. L'accusé a été arrêté et sera amené devant le juge de paix.

Chargements dans la police
Le sergent Reid, nouvellement promu, sera le prochain à être chargé de la section de la police.

Stasley
C'est le 19 janvier que le grand explorateur de l'Afrique doit donner une conférence à Montréal dans le Queen's Hall.

Maison de répit
La police a fait descendre hier soir dans une maison mal famée de rue Laçaille et a arrêté la maîtresse de la maison et quatre filles qui s'y trouvaient.

Victime d'un omarâtre
La petite Jane Anne Thompson dont la mère a été dérangée par le mari, a été tuée par son père.

Un jeune aventurier
Un garçon de 14 ans, Thomas Clarke, dont les parents demeurent à Toronto, a quitté il y a quelques mois le toit paternel.

Les billets constituaient la plus grande partie de son bagage. Il fut renvoyé chez ses parents par la police, mais peu de temps après son arrivée, il s'échappa de nouveau et revint à Montréal.

Le policier de Boston fit prévenir celle de Montréal et le jeune aventurier fut renvoyé ici. Il est arrivé hier soir en cette ville et a été dirigé immédiatement vers le poste de police No 6, où il a passé la nuit.

Ce matin il a comparu devant le recorder et a été condamné à passer trois ans à l'École de réforme.

Feu M. André Lapierre
La ville de Montréal a vu ce matin se reformer la tombe d'un de ses plus vénérables et vertueux citoyens. En effet, par la mort de M. André Lapierre, âgé de 82 ans, notre société perd un membre temps qu'une âme d'élite et un des citoyens qui ont aidé au développement et assisté aux progrès de notre ville.

Il fut un de ces braves commerçants canadiens qui à l'humble a débuté de la carrière et par leur travail, leur industrie et leur honnêteté se créa à eux-mêmes une position honorable et à leurs enfants un bon et solide avenir.

Les solistes dans les différents morceaux étaient messieurs Jacob, Sauvé, Tremblay.

Les solistes dans les différents morceaux étaient messieurs Jacob, Sauvé, Tremblay.

Les solistes dans les différents morceaux étaient messieurs Jacob, Sauvé, Tremblay.

Les solistes dans les différents morceaux étaient messieurs Jacob, Sauvé, Tremblay.

Les solistes dans les différents morceaux étaient messieurs Jacob, Sauvé, Tremblay.

VOL AVEC EFFRACTION

Arrestation de la voleuse

Les constables Lamothe et Connors ont arrêté, cette nuit, un individu qui avait volé la somme de \$100 appartenant à M. G. Gagnon, 45 rue St-Jacques.

Le voleur était habillé à l'avenant et avait dans ses poches des vêtements de valeur. Il a été arrêté par les constables Lamothe et Connors.

Température
Les astronomes sont en divergence d'opinions avec les almanachs pour ce qui concerne la température.

On nous informe que vendredi dernier on a réalisé nommément \$100,000 au tirage de la loterie.

Le bureau de poste de Montréal a été installé dans le bâtiment actuel le 7 octobre 1876.

Antérieurement le bureau de poste était au coin de la petite rue Saint-Jacques et de la côte Saint-Louis.

Le corps retrouvé
Nous avons appris cette nuit que le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

PETITE CHRONIQUE POSTALE

Un homme assez bien mis

Un homme assez bien mis a été trouvé presque gelé devant la vitrine d'un magasin à examiner les beaux sets à dîner qui se vendent pour \$5, \$6 et \$7.

C'est le marché le plus avantageux que vous puissiez faire ; ces robes sont tout ce qu'il y a de mieux sous tous rapports ; qualité, richesse, durée, bas prix, rien ne les égale.

Le bureau de poste de Montréal a été installé dans le bâtiment actuel le 7 octobre 1876.

Antérieurement le bureau de poste était au coin de la petite rue Saint-Jacques et de la côte Saint-Louis.

Le corps retrouvé
Nous avons appris cette nuit que le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

PIANOS

Termes Faciles

BAS PRIX

QUALITE SUPERIEURE

GRAND CHOIX

L. E. N. Pratte

1676 Rue Notre-Dame

Proches gelés par le froid

Un homme assez bien mis a été trouvé presque gelé devant la vitrine d'un magasin à examiner les beaux sets à dîner qui se vendent pour \$5, \$6 et \$7.

C'est le marché le plus avantageux que vous puissiez faire ; ces robes sont tout ce qu'il y a de mieux sous tous rapports ; qualité, richesse, durée, bas prix, rien ne les égale.

Le bureau de poste de Montréal a été installé dans le bâtiment actuel le 7 octobre 1876.

Antérieurement le bureau de poste était au coin de la petite rue Saint-Jacques et de la côte Saint-Louis.

Le corps retrouvé
Nous avons appris cette nuit que le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Le corps de M. René de Beaujeu avait été retrouvé par des Indiens.

Pianos et Orgues

BELL

Avec les appareils douces de piano

45.000 instruments à vendre

AGENTS EN CANADA

WILLIS & CIE

1824 rue Notre-Dame, près de la rue St-Germain

Ouvrez tous les soirs jusqu'à 9 h 30 p.m.

durant le mois de décembre.

AMUSEMENTS

ACADEMIE DE MUSIQUE

Une soirée commémorative sera donnée par l'Académie de Musique le 10 janvier prochain.

THEATRE ROYAL

Représentation de la nuit

Le Théâtre Royal donnera une représentation de la nuit le 10 janvier prochain.

THE NIGHT OWLS

Artistes

Les artistes de The Night Owls donneront une représentation le 10 janvier prochain.

MONTREAL DRIVING PARK

Pointe St-Charles

Le Mont-Royal Driving Park est ouvert tous les jours de 10 heures à 4 heures.

Z. P. C.

La Rocque

La Rocque est un établissement de bains de mer situé à La Roche, Québec.

UNE

Une grande vente de vêtements de haute qualité sera organisée par la Z. P. C.

HEUREUSE

Une heureuse nouvelle a été annoncée par la Z. P. C.

NOUVELLE

Une nouvelle collection de vêtements sera présentée par la Z. P. C.

ANNÉE

J. G. KENNEDY & CIE

DRAPERS

RUE ST-LAURENT

31 déc. 1890

La maison A. BASTIEN

La maison A. Bastien est une des principales maisons de Montréal dans le commerce de chaussures.

GRANDE VENTE

FOURRURES

Robes faites sur commande

COMPRESANT

Les robes de haute qualité et les fourrures de la maison A. Bastien sont disponibles.

JOHN MURPHY & CIE

1781, 1783 RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST-PIERRE

ET COMPTANT ET A UN SEUL PRIX

NOUS TELEPHONONS

FEDERAL 151

BELL 1218

M. HICKS & CIE

AGENTS

31-2